

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2022

---

**DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 82

présenté par

Mme Six, M. Guy Bricout, Mme Descamps, Mme Thill et Mme Sanquer

**ARTICLE 2 TER**

Compléter cet article par les mots :

« et en particulier aux dispositifs de prévention. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La publication d'un rapport évaluant le dispositif d'accès des femmes à l'interruption volontaire de grossesse est indispensable. Néanmoins, il ne faudrait pas que celui-ci occulte la prévention dont chaque femme doit bénéficier.

Ainsi, et comme a pu l'indiquer Mme. la rapporteure lors de l'examen du texte en commission, les Pays-Bas sont l'un des pays d'Europe où l'on recourt le moins à l'IVG car la prévention et l'éducation à la sexualité y est performante.

En conséquence, il est proposé d'intégrer la prévention dans la demande de rapport de l'article 2 *ter*.